

## Communiqué de presse : Présentation du *Rapport national « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies »*

### L'action gouvernementale

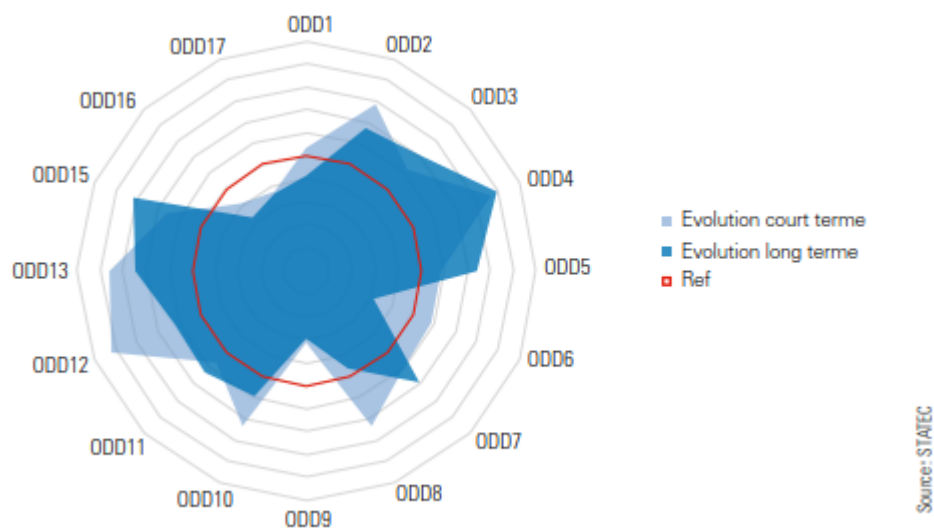
Élaboré par la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), le rapport présente notamment un état des lieux des dix priorités nationales telles que définies dans le 3<sup>e</sup> Plan national de développement durable (PNDD). En effet, le PNDD de 2019 a défini la vision à long terme pour le Luxembourg. Il revient au rapport de relever le détail des mesures et initiatives de l'action gouvernementale mises en œuvre ces dernières années. Le document offre ainsi une vue exhaustive de la multitude d'actions engagées au niveau gouvernemental pour atteindre les objectifs fixés par [l'Agenda 2030](#).

L'ensemble de ces initiatives est complété par des explications détaillées concernant l'évolution des indicateurs qui sont suivis par le STATEC ainsi que par des recommandations plus spécifiques permettant de progresser en matière de durabilité d'ici 2030.

### Le suivi des indicateurs

Le rapport s'appuie sur 112 indicateurs, analysés par le STATEC afin d'évaluer les progrès de chacun des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Afin de faciliter la lecture de ces résultats complexes, une méthode de synthèse visuelle a été développée sous la forme d'un diagramme d'étoile :

Dans ce graphique, les objectifs en progression vers la durabilité se situent au-delà du cercle rouge. Si la valeur se trouve à l'intérieur du même cercle, l'objectif s'éloigne d'un développement durable.



Ainsi, les indicateurs adoptés par le pays pour mesurer ses avancées dans l'atteinte des ODD montrent une progression vers une durabilité accrue dans 70 % des objectifs étudiés.

## **Exemples de progrès dans certains objectifs**

À titre d'exemple, concernant l'ODD 7 lié au domaine de l'énergie, le Luxembourg réalise de notables progrès. L'intensité énergétique s'améliore régulièrement depuis 2004 et la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie connaît une croissance exponentielle.

L'ODD 12, consacré à la consommation et à la production responsables, présente également une nette amélioration. L'économie verte et circulaire se développe au Luxembourg, avec une forte augmentation de la production de biens et services durables, notamment par la construction de bâtiments passifs. Le traitement des déchets municipaux par recyclage, compostage et récupération d'énergie est en progression constante, atteignant, en 2021, un taux de 93,9 %

En ce qui concerne les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de l'ODD 13, le Luxembourg met en œuvre deux approches complémentaires : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire, qui ont diminué de 32,4 % en 2021 par rapport à celles de 2005, une année record pour le pays. Les émissions des secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émissions suivent également une tendance favorable, avec une réduction de 22,6 % depuis 2005.

Pour certains ODD, tels que l'ODD1 sur la pauvreté et l'ODD 6 portant sur l'eau et son assainissement, qui présentent une évolution moins favorable à long terme, il est intéressant de noter que sur une évaluation à court terme (sur les cinq dernières années), des progrès ont été réalisés.

## **Recommandations pour accélérer les progrès**

Pour avancer plus vite au cours des cinq années restantes jusqu'en 2030, le rapport propose, dans son dernier chapitre, un certain nombre de mesures parmi lesquelles on peut relever :

### L'application du check-durabilité :

Prévu dans le PNDD, le check de durabilité (Nohaltegkeetscheck) est en place depuis 2023. Il s'agit d'un instrument de bonne gouvernance et de soutien au développement durable, qui prévoit une analyse préalable de la durabilité de la législation. Son utilisation conséquente permettra de renforcer la cohérence des politiques et d'améliorer la coordination du sujet au sein du cadre législatif.

### Le soutien et la valorisation des communes

Les communes sont des acteurs clés du développement durable. Par leur engagement dans des initiatives telles que les Pactes Climat, Nature, Logement ou encore le Pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel, elles contribuent directement à la mise en œuvre des ODD sur le terrain.

### L'accompagnement des entreprises

La transition vers une plus grande durabilité nécessite un accompagnement renforcé des entreprises, notamment en matière de décarbonation et d'innovation. Leur participation est essentielle pour atteindre les objectifs fixés jusqu'à 2030 - chacun dans la mesure de ses moyens.

### Élaboration d'une feuille de route

Enfin, le rapport recommande la mise en place d'une feuille de route pour le développement durable. Cela permettrait de réunir plusieurs domaines et politiques sous des "points d'entrée" communs, pour faciliter le progrès vers les priorités nationales et les ODD de l'Agenda 2030.